

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie René

<https://www.cadre21.org/membres/09bad8349c29927d448fe290>

Date d'obtention : 2023-09-20 15:47:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- * Rassurer l'auteur du signalement et la victime
- * Évaluer les renseignements et remplir la grille Sexto avec l'auteur du signalement et la victime séparément
- * Parler aux autres élèves impliqués s'il y a lieu
- * Déterminer s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant
- * Parler avec l'instigateur et remplir la grille Sexto
- * Saisir le cellulaire de l'instigateur pour stopper la propagation des images
- * Contacter le service de police qui prendra en charge la suite de la situation
- * Faire un signalement à la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente mais se résume en 2 catégories (geste impulsif ou malveillant). Il faut bien évaluer les événements afin de faire les bonnes interventions. Il est important d'être à l'écoute de toutes les parties impliquées. En aucun cas, l'intervenant ne doit regarder les images puisque cela constitue un acte criminel. Le service de police doit être impliqué dans tous les cas de sextage autant impulsifs que malveillants. Les intervenants scolaires ne peuvent qu'agir sur l'événement qui si le signalement est fait à l'école et/ou qu'il y a des répercussions sur la victime à l'intérieur de l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'instigateur lors d'un événement malveillant. L'intervenant scolaire doit amener l'instigateur à avouer qu'il a effectivement des photos ou vidéos de pornographie juvénile. L'instigateur peut se sentir agressé si nous n'intervenons pas de la bonne façon et de ce fait il peut nier ou se refermer. Il ne voudra pas non plus nous remettre son cellulaire. Il est important d'établir un climat de confiance avec le jeune afin que la rencontre et le remplissage de la grille Sexto se passent bien.